

HANDBALL

Stages

NOEL 2016

CATEGORIE MOINS 9 (à partir de 7 ans)

Lundi 19 Décembre
A Boisgervilly – Salle des Sports – 10h à 16h30
10€ pour le repas et le gouter
Opération « J'amène un copain ou une copine »

CATEGORIE MOINS 11

Mercredi 21 Décembre
A Médréac – Salle des Sports – 10h à 16h30
10€ pour le repas et le gouter

CATEGORIE MOINS 13

Jeudi 22 Décembre
A Médréac – Salle des Sports – 10h à 16h30
10€ pour le repas et le gouter

CATEGORIE MOINS 15

Mardi 20 Décembre
A Montauban – Salle Hamon – 10h à 18h
10€ pour le repas et le gouter



Département d'Ille-et-Vilaine

Agence départementale
du pays de Brocéliande

Contacts :

Éducateur Sportif
Départemental :

Emmanuel GREGOIRE
06 75 59 62 21

**Coupon d'inscription à
remplir obligatoirement et à
retourner avant le :
samedi 10 décembre 2016**

Encadrées par les éducateurs
sportifs des offices des sports
et les personnes bénévoles
des clubs.



COUPON D'INSCRIPTION

HANDBALL - AUTOMNE 2016

Coupon d'inscription aux stages de Handball



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Catégories	Date	Commune	Salle	Horaires	Coût	Descriptif
Moins de 9	Lundi 19 décembre	Boisgervilly	Salle des sports	10h – 16h30	10€	Si paiement par chèque, le mettre à l'ordre de l'office cantonal des sports de Montauban
Moins de 11	Mercredi 21 décembre	Médréac	Salle des sports	10h – 16h30	10€	
Moins de 13	Jeudi 22 décembre	Médréac	Salle des sports	10h – 16h30	10€	
Moins de 15	Mardi 20 décembre	Montauban	Salle Hamon	10h – 18h	10€	

Un contact téléphonique sera effectué de notre part uniquement en cas d'annulation et/ou de listes complètes.

⇒ À retourner **le samedi 10 décembre** à l'adresse suivante : Agence Départementale du Pays de Brocéliande Educateurs Sportifs Départementaux ZA la Nouette - 35160 Montfort/Meu

Ou par mail : emmanuel.gregoire@ille-et-vilaine.fr

AUTORISATION d'INSCRIPTION (une feuille par enfant)

Merci de cochez la ou les cases correspondante(s) au(x) stage(s)

- Moins de 9** : lundi 19 décembre à Boisgervilly à la salle des sports de 10h à 16h30
 Moins de 11 : mercredi 21 décembre à Médréac à la salle des sports de 10h à 16h30
 Moins de 13 : jeudi 22 décembre à Médréac à la salle des sports de 10h à 16h30
 Moins de 15 : mardi 20 décembre à Montauban à la salle Hamon de 10h à 18h – **Attention aux horaires**

Autorisations parentales pour les participants mineurs :

Je soussigné(e), Mme, M : N° tél : Mail :

Adresse :

Prénom (du mineur) : Nom (du mineur) :

Né(e) le (date de naissance du mineur) :

Ou en cas d'autorité parentale conjointe :

Mère :

Prénom : Nom : N° téléphone :

Adresse :

ET

Père :

Prénom : Nom : N° téléphone :

Adresse :

- Autorise celui-ci à participer aux activités proposées,
- Certifie que celui-ci est licencié(e) au club de affilié à la Fédération Française de HANDBALL ou qu'il est couvert au titre d'une assurance contractée en matière de responsabilité civile pour la pratique de la discipline objet de l'activité proposée,
- Autorise l'éducateur sportif responsable de l'activité à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de(s) l'enfant(s) (traitements médicaux, hospitalisation, transfusion sanguine, interventions chirurgicales notamment) en fonction des éléments mentionnés dans l'encadré ci-dessous (*précautions en matière de régime alimentaire et d'allergies notamment*). Je serai immédiatement contacté(e),
- Autorise à filmer et à prendre des photos de mon (mes) enfant(s) pendant les activités sportives choisies pour une utilisation éventuelle à but non lucratif dans les supports pédagogiques d'information et de communication du Département d'Ille-et-Vilaine, et ce, pour une durée illimitée,
- Certifie sur l'honneur récupérer mon (mes) enfant(s) à la fin de chaque animation sportive **et - ou**¹ autorise celui-ci (ceux-ci) à rentrer par ses (leurs) propres moyens si je n'étais pas présent,
- Autorise **expressément** Prénom : Nom : à venir récupérer mon (mes) enfant(s) en fin d'activité²

A , le

Signature (s) : Mère

Père

Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine

¹ Rayer la mention inutile

² A ne remplir que si cette situation trouve à s'appliquer. Il doit impérativement s'agir d'une personne majeure.